

Bilan Carbone®

Un Bilan Carbone® est :

- ⊕ Une estimation de ses **émissions** de gaz à effet de serre
- ⊕ Une évaluation de sa **dépendance** aux énergies fossiles
- ⊕ Un programme d'actions permettant la **réduction** de ses émissions et sa dépendance

La méthode Bilan Carbone® est un outil développé par l'ADEME permettant d'avoir une approche pragmatique et opérationnelle à partir des données d'activités disponibles.

Cette méthode s'applique à toute activité : entreprises industrielles ou tertiaires, collectivités et territoires gérés par les collectivités.

Le but est d'établir un bilan pour connaître ses marges de manœuvre et proposer un plan de réduction.

L'INTERET DU BILAN CARBONE® AVEC NR+

Réaliser un Bilan Carbone® présente deux intérêts majeurs :

- ⊕ Participer à la lutte contre le changement climatique
- ⊕ Anticiper les impacts économiques et sociaux de la raréfaction des énergies fossiles

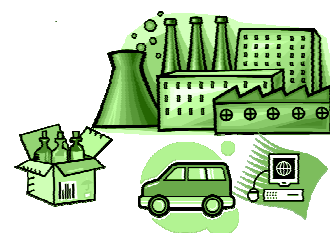
NR+ s'attache à fournir des éléments stratégiques :

- ⊕ A court terme :
 - Un nouvel indicateur de sa politique environnementale
 - Un support de communication et de sensibilisation en interne comme en externe
 - Pour les entreprises qui y seront soumises, leurs émissions dans le cadre de la Directive européenne 2003/87/CE
- ⊕ A long terme :
 - Un outil pour améliorer la stratégie d'activité et de développement
 - Un projet d'entreprise fédérant les équipes autour d'un enjeu majeur
 - Des critères de choix pour les clients et les fournisseurs
 - Des données pour se préparer à une prochaine augmentation des obligations réglementaires en la matière

LA METHODE NR+

NR+ utilise la méthode Bilan Carbone® de l'ADEME qui se déroule en six étapes importantes :

- ⊕ **Une sensibilisation à l'effet de serre :** cette étape permet aux principaux acteurs de cerner les enjeux de l'utilisation des énergies fossiles
- ⊕ **Une définition du périmètre de l'étude :** il s'agit d'identifier les « postes d'émissions » dont l'activité étudiée est responsable et dépendante : *matériaux entrants, déplacements de personnes, transports de marchandises, procédés de fabrications, utilisation des produits sortants,...*
- ⊕ **Une collecte et traitement des données**
- ⊕ **L'exploitation des résultats :** il est intéressant que les décideurs/salariés/partenaires soient impliqués dans la définition des objectifs de réduction. Une simulation économique et stratégique mesure la vulnérabilité de l'entreprise/territoire aux fluctuations des prix de l'énergie et à la taxation des émissions de gaz à effet de serre
- ⊕ **Le rapport d'étude :** il est remis avec une synthèse permettant de retenir l'essentiel des conclusions de la démarche
- ⊕ **L'établissement d'un plan d'actions :** il est effectué en étroite collaboration avec les décideurs de l'entreprise/de la collectivité
- ⊕ **Le lancement d'actions de réduction :** des indicateurs de suivi des actions doivent être définis pour évaluer les progrès. Il est également intéressant de mettre en œuvre des actions de communications sur les actions menées



LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Les « obligations »

Le projet de loi Grenelle II prévoit un bilan des émissions de gaz à effet de serre :

- ⊕ Pour les entreprises de plus de 500 personnes exerçant leur activité dans un secteur fortement émetteur
- ⊕ Pour les collectivités de plus de 50 000 habitants et personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes

Le bilan sera réalisé, rendu public et mis à jour tous les cinq ans.

Les « incitations »

Que cela soit imposé ou non, que ce soit pour de petites ou de grosses entreprises/collectivités, il existe aujourd'hui des mesures d'accompagnement des entreprises désireuses d'établir ce diagnostic « effet de serre ».

L'ADEME a mis en place un dispositif de subventions à la réalisation d'un diagnostic des émissions de GES selon la méthode Bilan Carbone®. Pour les entreprises et les collectivités, le montant de l'aide apportée peut aller jusqu'à 70 % du coût de la prestation (selon la taille de l'entreprise, de la collectivité).

Nous contacter : Tél : 04.68.25.72.80 - Mob : 06.83.72.62.62 - contact@nrplus.fr - www.nrplus.fr